RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00112
Numéro SIREN : 972 501 126
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS BARBIE

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/021619

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Date : 20/07/2018

5077631

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/021619**
n°de gestion : **1972B00112**
n°SIREN : **972 501 126 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ETABLISSEMENTS BARBIE - Société par actions simplifiée
rue Yon Lug ESPACE A7 69310 Pierre-benite -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

5077631

Bilan (Actif - Passif)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	17 307	17 307		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	52 571	46 183	6 388	3 028
Autres immobilisations corporelles	222 897	168 046	54 851	117 673
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 700		1 700	3 000
Autres immobilisations financières	1 090		1 090	1 090
ACTIF IMMOBILISE	**295 565**	**231 536**	**64 029**	**124 791**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 800		2 800	2 700
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	684 071	4 759	679 312	793 727
Fournisseurs débiteurs	36 898		36 898	7 967
Personnel	250		250	365
Etat, Impôts sur les bénéfices	26 397		26 397	17 578
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	53 517		53 517	72 676
Autres créances	6 906		6 906	6 322
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	501 271		501 271	451 181
Charges constatées d'avance	134		134	1 386
ACTIF CIRCULANT	**1 312 245**	**4 759**	**1 307 486**	**1 353 901**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 607 809**	**236 294**	**1 371 515**	**1 478 692**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)	**1 700**		**1 700**	
(3) Dont à plus d'un an (brut)	**5 020**		**5 020**	

Bilan (Actif - Passif)

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	45 735	45 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 573	4 573
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 171	5 171
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	406 127	373 123
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**15 928**	**33 004**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**477 534**	**461 606**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	93 471	73 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**93 471**	**73 000**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	4	4
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	12 841	81 947
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	578 201	571 632
Dettes fiscales et sociales	113 642	166 568
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 568	31 683
Produits constatés d'avance (1)	92 253	92 253
DETTES (1)	**800 509**	**944 086**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**1 371 515**	**1 478 692**
(1) Dont à plus d'un an (a)	**800 509**	**944 086**
(1) Dont à moins d'un an (a)	**4**	**4**
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Sauf avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	5 571 862	5 174 400
Production vendue		500
Autres produits	32 495	25 762
Total	**5 604 357**	**5 200 661**
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	4 011 976	3 636 855
Variation de stock (m/ses)	-100	-641
Autres achats & charges externes	794 568	814 314
Total	**4 806 443**	**4 450 528**
MARGE SUR M/SES & MAT	**797 914**	**750 133**
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	32 858	24 429
Salaires et Traitements	490 964	469 542
Charges sociales	199 872	190 780
Amortissements et provisions	30 534	28 108
Autres charges	3 323	51
Total	**757 550**	**712 909**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**40 364**	**37 224**
Charges financières	1 808	
Résultat financier	**-1 808**	
RESULTAT COURANT	**38 555**	**37 224**
Produits exceptionnels	41 000	15 000
Charges exceptionnelles	63 453	15 771
Résultat exceptionnel	**-22 453**	**-771**
Impôts sur les bénéfices	174	3 449
RESULTAT DE L'EXERCICE	**15 928**	**33 004**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BARBIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 371 515 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 15 928 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28), du règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 6 ans
* Matériel informatique : 2 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Autres éléments significatifs

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) aux rémunérations éligibles de l'année 2016 a été constaté pour un montant de 23 123€. Conformément à la recommandation de l'ANC, le produit correspondant a été comptabilisé en déduction des charges de personnel.
Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances de 2015, nous précisons que le CICE 2015, ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, est utilisé dans notre société à travers notamment des efforts en matière d'investissement et de reconstruction du besoin en fonds de roulement.

Engagement de départ à la retraite

L'entreprise n'a pas constitué de provision à ce titre, et n'a pas souscrit d'assurance garantissant ce passif latent.
L'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite est estimé à 30 114€ au 31/12/2016.

Ce montant tient compte des paramètres suivants:
Convention collective: Commerce de gros
Méthode prospective des unités de crédits projetées (P.B.O)
Taux d'actualisation : 1.8%
Départ à l'initiative du salarié : 65 ans
Augmentation annuelle des salaires: 1% constant
Taux de charges sociales:40%

Etablissements BARBIE
Société par Actions Simplifiée
Rue Yong Lug
Espace A 7
69310 PIERRE BENITE
Capital de 45 734.71 Euros
RCS LYON B 972 501 126

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à la Loi du 24 juillet 1966, articles 262-1 et suivants du Code de Commerce un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires a connu une légère augmentation, mais l'évolution de notre activité se poursuit avec la modification des appels d'offre qui sont raccourcis dans leur durée et qui continuent de regrouper leur attribution au niveau régional. Pour l'exercice 2017, nous envisageons de recruter du personnel pour développer un autre type de clientèle. Notre résultat net comptable est de 15.928 € affecté en report à nouveau.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Au cours de l'exercice 2016, les conditions du marché des collectivités tant dans leur durée que dans leur attribution continuent de se modifier. Il s'agit d'une difficulté supplémentaire quant à leur obtention, et c'est la raison pour laquelle nous envisageons de démarcher un autre type de clientèle, et d'autres produits.
Par conséquent, l'exercice 2017 s'annonce difficile.

Proposition d'affectation des résultats

Le résultat net comptable de 15.928 € et est affecté en « autres réserves ».

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont d'un montant brut de 505.705, 27 €uros dont :
Montant échu
A 30 jours au plus 268.467,15 €
A 60 jours au plus 0
A plus de 60 jours 237.238 ,12 €

Le rapport du commissaire aux comptes, rapport général concluant à la régularité, sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoine de la société à la fin de cet exercice vous est présenté.

Nous ouvrirons ensuite les débats puis nous passerons au vote des projets de résolution qui vous seront présentés.

Fait à PIERRE BENITE le 30 juin 2017

Etablissements
BARBIE
Société par Actions
Simplifiée
Rue Yong Lug
Espace A 7
69310 PIERRE
BENITE
Capital de 45 734.71
Euros
RCS LYON B 972 501
126

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

L'AN DEUX MIL DIX SEPT
ET LE 30 JUIN A 14 HEURES

L'associé unique, la société SAS FINANCIERE LB, s'est réuni en assemblée générale, sur convocation au siège social de ladite société.

Le bordereau et le récépissé de la lettre d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Le présent procès-verbal comporte :

– le résultat de chaque vote;
– le texte de chaque délibération.

1°) Rappel de l'ordre du jour

La présente réunion a pour objet de présenter les comptes annuels de l'exercice 2016, clos au 31 décembre 2016.

2°) Ordre du jour complémentaire

Elle a pour objet de décider de l'affectation des résultats de l'exercice soit un bénéfice de 15.928 €.

3°) Feuille de présence

L' actionnaire présent a signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Il totalise toutes les voix , les questions figurant à l'ordre du jour peuvent être votées.

4°) Résumé des débats

L'actionnaire a consulté le bilan de l'exercice 2016 établi par le cabinet d'expert comptable ORFIS.

5°) Adoption des résolutions

• Résolution n° 1

Approbation des comptes de l'exercice 2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix.

• Résolution n° 2

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2016, soit un bénéfice de 15.928 € en « autres réserves

Résolution adoptée à l'unanimité des voix.

6°)Conventions spéciales

Il est rappelé les conventions spéciales prises au cours de l'exercice 2016:

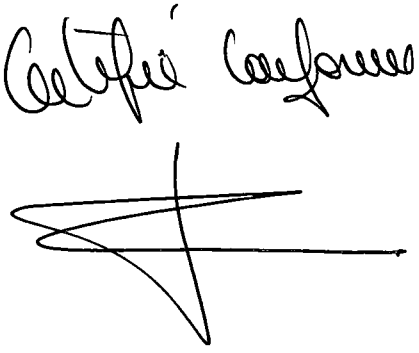
- Le compte courant de la société FINANCIERE LB dans nos livres de comptes s'élève à 12.841,46 € qui n'a pas été rémunéré.
- la société SAS ETS BARBIE a versé à la société FINANCIERE LB une somme de 310.486,32 € HT au titre de la convention de prestation conclue le 28/12/2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à PIERRE BENITE

Signature du Président

Monsieur Laurent BARBIE



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SADEC LYON
5 rue Gorge de Loup
69009 LYON
Tel +33 (0)4 72 85 60 60
Fax +33 (0)4 72 85 60 69
Mail accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

BARBIE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 45 735 Euros
Siège Social : rue Yon Lug
69 310 PIERRE BENITE

Bourgoin-Jallieu
Carrières sur Seine
Cergy-Pontoise
Châlons-en-Champagne
Dijon
Lille
Lyon
Nancy
Nogent-sur-Seine
Paris
Pouilly en Auxois
Romilly-sur-Seine
Saint-Die
Saint-Dizier
Sens

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société **BARBIE SAS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments significatifs soit, la non utilisation et le maintien en produit d'avance d'une indemnité de déménagement perçue sur l'exercice 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants. Les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 15 juin 2017

Le Commissaire aux comptes
SADEC
Représenté par
Marc PROST-BOUCLE